

La Tour du Pin, le 16 MAI 2024

À l'attention de Mesdames
et Messieurs les Conseillers
communautaires titulaires

Nos réf. : BB/AA/PG/CM S-2024-644
Affaire suivie par : Cindy MONIN
Service : DGA Ressources - Administration générale
☎ 04 74 97 05 79 - ✉ conseil.communautaire@valsdudauphine.fr

P.J. : Ordre du jour et rapport de synthèse

*Objet : Convocation des Conseillers communautaires titulaires au Conseil
communautaire du 23 mai 2024*

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil communautaire de la
Communauté de communes Les Vals du Dauphiné aura lieu le :

Jeudi 23 mai 2024 à 18h30

Ouverture des portes dès 18h00

Afin d'anticiper l'émargement

**Salle du Conseil communautaire
Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
22 rue de l'Hôtel de Ville
LA TOUR DU PIN**

En qualité de conseiller communautaire titulaire, vous êtes cordialement invité(e) à
assister à cette réunion.

En outre, vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour et le rapport de synthèse.

Je me permets de vous rappeler qu'un conseiller communautaire titulaire empêché
d'assister à une séance peut, le cas échéant, se faire remplacer temporairement par le
conseiller communautaire suppléant de sa Commune, « **dès lors que ce dernier en a
avisé le Président de l'établissement public** » (art. L. 5211-6 du CGCT). Si, un conseiller
communautaire titulaire ne peut être remplacé par son suppléant lui-même empêché, le
titulaire peut donner à un conseiller de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

De même, pour les conseillers des Communes n'ayant pas de conseiller communautaire suppléant, je vous rappelle qu'un conseiller communautaire titulaire empêché d'assister à une séance peut donner à un conseiller communautaire titulaire de son choix le pouvoir écrit de voter en son nom.

La séance sera également retransmise sur le site Internet des Vals du Dauphiné et YouTube.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Le Président



Bernard BADIN